

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 05/05/2021	Dossier complet le : 05/05/2021	N° d'enregistrement : 2021-5335
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt logistique dans la ZAC du Cormier V sur la commune de Cholet (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale WESTEA

Nom, prénom et qualité de la personne PORTAL Matthieu, Directeur des opérations
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	9	8	4	7	1	4	3	8	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ; Emprise au sol d'environ 37000 m ² en zone 1AUy

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société WESTEA projette la création d'un entrepôt logistique au sein de la ZAC du Cormier V sur la commune de Cholet. Le site comportera 6 cellules de stockage (de surfaces comprises entre 4980 et 6150 m²), et sera accompagné de bureaux et locaux techniques nécessaires à son fonctionnement.

La ZAC bénéficie d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau qui inclut la zone de projet du site.

Le site s'étendra sur une surface de 74151 m² dont environ 37000 m² seront occupés par le bâtiment d'exploitation de l'activité. Le fonctionnement du site et ses caractéristiques sont détaillés dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Le terrain est actuellement exempt de construction, aucun travaux de démolition n'est requis.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la construction de la plateforme logistique est de proposer à la location, dans son intégralité ou en lots, une solution d'entreposage à des logisticiens ou industriels.

La création du bâtiment s'inscrit dans le développement de la ZAC du Cormier V qui possède une situation intéressante du fait de sa proximité à de grandes infrastructures routières. En effet, la ZAC du Cormier V se situe en limite Sud-ouest de la commune de Cholet, au contact de la commune de Saint-Christophe du Bois et bénéficie d'une situation privilégiée :

- à proximité immédiate de la RD160
- à proximité de la RN249, axe structurant de la desserte de Cholet de raccordement à l'autoroute A87
- dans la continuité des secteurs du Cormier I, II, III et IV déjà urbanisés.

Les travaux de viabilisation de la ZAC sont aujourd'hui achevés. L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 9 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Comme toute plateforme logistique, dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la réception et l'expédition de marchandises. La nature des marchandises va dépendre du type de sociétés co-exploitantes qui loueront les cellules de stockage. Il peut s'agir d'industriels, pour leurs propres besoins de stockage ou de logisticiens. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Pour cela le site disposera de 6 cellules de stockage de surfaces comprises entre 4980 et 6150 m². En fonction des besoins du preneur, la cellule 2 pourra être redivisée afin de permettre le stockage de matières dangereuses. Les dispositions associées à ces stockages ont alors été étudiées afin d'être mises en place le cas échéant.

Dans les cellules, le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse ou bien en racks. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le projet est également soumis à demande d'enregistrement au titre des ICPE.

Le projet se trouve dans une zone déjà autorisée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement par arrêté en date du 17 février 2014 et arrêté préfectoral complémentaire en date du 07 septembre 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	74 151 m ²
Emprise au sol - Entrepôt	36 984 m ²
Emprise au sol - Poste de Contrôle	21 m ²
Espaces extérieurs imperméabilisés	15 876 m ²
Espaces verts paysagés	14 211 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du Cormier V
49300 CHOLET

Coordonnées géographiques¹ Long. 0° 55' 8" 440 Lat. 47° 1' 32" 43N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des grandes infrastructures relevant de l'Etat dans le département du Maine-et-Loire (1ère, 2ème et 3ème échéances approuvées par AP n° 2011-446 du 1er décembre 2011, AP n°2014353-0008 du 19 décembre 2014 AP n°2019-662 du 10 octobre 2019) Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Cholet approuvé le 23/05/2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Il convient néanmoins de noter que des zones humides ont été identifiées lors des études réalisées à l'échelle de la ZAC, et notamment au droit du projet. Les mesures de compensation associées ont donc été définies à l'échelle de la ZAC et déjà prises en compte.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Val de Moine approuvé le 15/10/2008 (le site du projet n'est toutefois pas dans une zone à risque) PPRT EPC France approuvé le 18/02/2013 (le site du projet n'est toutefois pas dans une zone à risque)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 30 km à l'Est du site : Vallée de l'Argenton (ZSC FR5400439)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à environ 13 km à l'Est du site : Château des Colberts

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ne sera réalisé. L'eau potable sur le site proviendra du réseau d'adduction de la commune et sera utilisée pour les usages domestiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va nécessiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces. L'effet de ces imperméabilisations a toutefois été pris en compte à l'échelle de la ZAC dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les ouvrages nécessaires seront dimensionnés suivant les prescriptions de l'arrêté loi sur l'eau associé
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté en zone d'activités dédié à ce type d'activités. Au vu de la nature de l'activité (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées au trafic, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de voiries traitées, eaux sanitaires traitées par une STEP, le site ne va pas générer de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance du projet aux zones Natura 2000 (plus de 30 km) et de la nature de l'activité et des émissions associées, le projet ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de toutes zones à sensibilité particulière. De plus, le périmètre d'étude présente un intérêt écologique et des fonctionnalités limités par l'urbanisation et les grandes infrastructures de transport formant des barrières difficilement franchissables
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une ZAC autorisée au titre de la loi sur l'eau et dédiée à l'implantation d'activités économiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cholet est soumise à un PPRT. Toutefois le projet d'est pas implanté dans une zone à risque de ce PPRT. Il convient toutefois de noter que le bâtiment s'implantera dans une ZAC comportant de nombreux établissements relevant de la réglementation des installations classées (principalement des entrepôts logistiques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques suivants: - Inondation. Un PPRI a été établi, le site n'est pas dans une zone à risque - Mouvement de terrain : exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune. Pas de PPR mouvement de terrain - Séisme - Risque 3 modéré - Radon - Potentiel radon de la commune : fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune installation sur le site à l'origine d'émissions atmosphériques. Les effets directs sur la santé publique sont uniquement liés au trafic occasionné par les activités du site qui s'élèvera à 130 VL/jour et 150 PL/jour et par sens de circulation. L'impact du site n'est pas quantifiable par rapport à l'effet global (trafic routier important). Toutefois, il est rappelé que le site est à proximité immédiate de grands axes et notamment, la RD160, l'autoroute A87 et la nationale 289, et sera accessible en évitant la traversée de zones denses d'habitation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic VL a été estimé à 130 véhicules par jour (ce trafic correspond essentiellement au personnel du site et de manière plus limitée aux visiteurs) Le trafic lié à l'activité a été estimé à 150 véhicules par jour et par sens de circulation. Il est à noter que le heameau de la Rivière situé à proximité de la ZAC sera interdit aux poids lourds
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit du projet sont principalement dues au trafic routier et au opérations de chargement / déchargemet. Il n'y a pas d'installations techniques sur le site susceptible de générer des nuisances sonores Bien qu'à proximité d'infrastructures routières, le site n'est pas dans le périmètre des zones affectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO₂, CO, NO_x, poussières).</p> <p>Les PL effectueront les opérations de chargement/déchargement moteur éteint afin de réduire ces émissions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets du site sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées - les eaux pluviales <p>Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les rejets des eaux usées iront vers le réseau d'assainissement de la ZAC les acheminant vers la station d'épuration communale</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt et son environnement proche, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. La gestion des eaux a été étudiée à l'échelle de la ZAC et les dispositions mises en oeuvre à la parcelle respecteront les prescriptions de l'aménageur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'entrepôt logistique génère peu de type de déchets.</p> <p>Les déchets produits par le site seront principalement des déchets non dangereux et notamment des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets dangereux seront principalement liés aux opérations de maintenance et éventuels emballages souillés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que l'entrepôt présente un volume important, il ne sera pas de nature à porter atteinte au patrimoine paysager. En effet, il sera implanté dans une zone d'activité dédiées où des bâtiments de même gabarits sont déjà présents. De plus, un traitement paysager et architectural soigné sera apporté au site avec notamment près de 20% de la parcelle traités en espaces verts.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des zones agricoles sont présentes au droit de la ZAC du Cormier et du projet. Ainsi, les mesures compensatoires associées ont été réalisées à l'échelle de la ZAC afin de proposer des terres agricoles pérennes en échange des emprises.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site.

Parmi ces projets, nous avons retenu ceux présentant des impacts du même type ou pouvant affecter le même milieu, à savoir les avis suivants :

- Avis de l'autorité environnementale relatif au projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la ZAC du Cormier V (avis de l'autorité environnementale en date du 19 janvier 2015) – entrepôt PARCOLOG

--> l'entrepôt PARCOLOG est construit et en exploitation, il n'est donc plus à considérer comme un projet et il n'est pas attendu d'effets cumulés

Il est par ailleurs à noter que la ZAC du Cormier V, dans laquelle vient s'implanter le site a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 29 juillet 2014. L'étude réalisée inclut le périmètre du projet de Westea et les différents impacts et notamment, l'intégration paysagère, la gestion des eaux pluviales, la préservation des milieux naturels, ont d'ores et déjà été étudiés à l'échelle de la ZAC dans cette étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement. Ces dispositions sont associées :

- à l'intégration paysagère: respect des prescriptions de la zone, étude paysagère...
- aux mesures relatives aux milieux naturels : prise en compte des mesures définies à l'échelle de la zone, compensation des zones humides à l'échelle de la ZAC...
- au trafic routier : entrepôt accessible par de grands axes, dimensionnement des voiries et des zones de stationnement...
- à la gestion des eaux : séparation des effluents et traitement adapté, gestion des eaux à l'échelle de la ZAC..
- à la gestion des déchets: séparation des déchets, stockages adaptés, choix des filières de valorisation et d'élimination...
- aux émissions sonores : absence d'activité bruyante sur le site...
- à la gestion environnementale lors du chantier : mise en place d'une charte chantier vert

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet vient s'implanter dans une zone d'activités dédiée et autorisée par arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau. Les principaux impacts du projet sont liés à l'implantation de l'entrepôt plus qu'à sa phase d'exploitation. Les impacts notamment liées à l'imperméabilisation des sols et aux modifications des milieux naturels ont été traités à l'échelle de la ZAC. Ainsi, les mesures prévues pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine permettent de mettre en évidence des effets résiduels faibles sur l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - NOTE ACCOMPAGNEMENT CERFA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Châteauneuf le Rouge

le,

05/05/2021

Signature

